

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1386

présenté par

Mme Genevard, Mme Fort, M. Hetzel, Mme Duby-Muller, M. Myard, M. Le Fur, Mme Poletti,
Mme Louwagie, M. Dhuicq, M. Morel-A-L'Huissier, M. Gosselin, M. Voisin, M. Saddier,
Mme Zimmermann, M. Cherpion, M. Nicolin et M. Marlin

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 28 par la phrase suivante :

« Sur la base de ces recommandations, des politiques sont mises en œuvre pour favoriser un meilleur partage de la valeur ajoutée pour les producteurs et les transformateurs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si le médiateur émet avis et recommandations, c'est au politique qu'il revient d'agir, notamment pour la question sensible de la répartition équitable de la valeur ajoutée en faveur du producteur et du transformateur.